



Un nouvel établissement public au service de la reconquête de la biodiversité

L'AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ



L. LARQUE - AFB

UNE STRUCTURE RÉCENTE

La biodiversité étant un enjeu majeur pour notre planète, le gouvernement a voté en août dernier la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Elle inscrit la volonté d'agir tous ensemble pour la biodiversité. Parmi les avancées de cette loi se trouve la création d'une nouvelle agence : l'Agence Française pour la Biodiversité.

SES MISSIONS AUX NIVEAUX RÉGIONAL ET DÉPARTEMENTAL :

- connaissance des espèces et des espaces, comme les cours d'eau et les zones humides ;
- police de l'environnement afin de surveiller les activités et de préserver les milieux ;
- appui aux acteurs qui ont des projets en lien avec les milieux naturels.

Les agents de l'AFB sont présents dans tous vos départements.

SA CRÉATION

L'Agence Française pour la Biodiversité a été créée le 1er janvier 2017. Cette agence regroupe l'Agence des Aires Marines Protégées, l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, les Parcs Nationaux de France, les Ateliers Techniques d'Espaces Naturels et le Service du Patrimoine Naturel du Muséum national d'Histoire naturelle. Par cette composition mais aussi grâce à des partenariats, elle intervient sur les milieux aquatiques, marins et terrestres pour préserver et restaurer la biodiversité.

Contact

**Anne-Laure
GARNIER-BORDERELLE**

Directrice Régionale Bourgogne / Franche-Comté

Agence Française pour la Biodiversité
Direction Régionale Bourgogne / Franche-Comté

22 Boulevard Jean Veillet - 21000 Dijon

03.80.60.98.32

anne-laure.borderelle@afbiodiversite.fr

www.afbiodiversite.fr

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT